



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Béziers Neussargues Clermont-Ferrand Paris

Question écrite n° 19056

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la mise en péril de la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand - Neussargues - Béziers. Cette ligne contribue directement au désenclavement du département de la Lozère. Or, il semblerait qu'une procédure de suppression du train de nuit a été engagée sur cette ligne Clermont-Ferrand - Neussargues - Béziers. Conscient des désagréments induits pour les usagers de la ligne d'une telle décision, la suppression du train de nuit hypothéquerait son avenir alors que les régions concernées se sont engagées, dans les contrats de plan Etat-région, en faveur de sa modernisation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle position le Gouvernement entend défendre sur ce dossier.

Texte de la réponse

La décision prise par la SNCF de supprimer le train de nuit Paris-Béziers via Neussargues à compter du 1er septembre 2003 est justifiée par les mauvais résultats financiers des trains grandes lignes Corail et essentiellement de certaines lignes très déficitaires. Les nombreuses possibilités de dessertes de jour, en particulier sur Paris-Nîmes, avec 9 allers-retours par TGV, ont certainement contribué à la désaffection par la clientèle des liaisons Paris-Nîmes et Paris-Millau. Cette décision ne peut qu'être perçue de manière négative dans un contexte où les régions s'attachent à développer la qualité et l'offre des services ferroviaires régionaux. Lorsque des solutions de substitution peuvent être mises en oeuvre et rester attractives pour la clientèle, la SNCF opte pour la suppression de dessertes ou de trains afin de retrouver progressivement l'équilibre financier qui lui est indispensable pour poursuivre son développement. En ce qui concerne la desserte de Millau et afin de présenter une offre de substitution de même qualité que celle qui existe aujourd'hui, la SNCF propose d'accompagner la suppression du train de nuit par la mise en place de plusieurs solutions de substitution. Il s'agit, en premier lieu, d'un aller-retour de nuit entre Paris et Millau via Rodez en prolongeant l'actuelle liaison routière Rodez-Sévérac. Il s'agit en second lieu, de la création d'un aller-retour supplémentaire Paris-Millau de jour via Montpellier par la mise en place d'un bus express entre Montpellier et Millau. Enfin, avec la collaboration de la région Auvergne, un TER pourrait être mis en place au départ de Clermont-Ferrand pour desservir les villes de Lozère, Millau et Nîmes. Ce service permettrait à la fois d'assurer le trafic régional du matin et du soir. En attendant la concrétisation de cette desserte, un autocar effectuera cette liaison. Il a également été demandé au président de la SNCF de présenter aux collectivités concernées le bilan d'une année d'exploitation, afin de connaître les incidences éventuelles de ces nouvelles dispositions en termes de trafic et d'économies réalisées. Les différents partenaires pourront ainsi en tirer les enseignements nécessaires. Il a été également rappelé au président Gallois, le caractère hautement sensible de ces questions, et la nécessité d'une concertation approfondie pour éviter des décisions hâtives susceptibles de remettre en cause l'ensemble d'une desserte locale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19056

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 2003

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4019

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8024